

Comptabilise le 7 juin 96

1996
1996
1996
1996
1996
1996
1996
1996
1996
1996

1996
1996
1996
1996
1996
1996
1996
1996
1996
1996

R



L'OISEAU BLEU 59
S.A.R.L. au capital de 7.000.000 Francs
SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle de la Chapelette
80200 PERONNE
R.C.S. : PERONNE B - 348.858.218

7/6/56

N° A 161

88 B 83

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JANVIER 1996

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 AOUT 1995

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, le 11 Janvier 1996 à 16 heures, au siège de la SA GROUPE PERDIGEON, sur convocation de la gérance.

La convocation des associés a été faite par lettre adressée le _____, sous pli recommandé.

Le commissaire aux comptes a en outre été convoqué à la présente réunion par lettre recommandée adressée le _____, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean PERDIGEON, associé gérant.

Les associés assistant à la réunion ont signé une feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le président. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

Sont présents à la réunion :

- | | |
|--|--------------|
| - Monsieur Jean PERDIGEON
propriétaire de | 1 parts |
| - La Société l'OISEAU BLEU, représentée par
propriétaire de | 300 parts |
| - "GROUPE PERDIGEON S.A.", représentée par
propriétaire de | 69.697 parts |
| - Monsieur Jacques PERDIGEON
propriétaire de | 1 parts |
| - Monsieur Joël PERDIGEON
propriétaire de | 1 parts |

L'assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales peut valablement délibérer.

Assiste également à la réunion :

- commissaire aux comptes

Le président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Août 1995,
- les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et les conventions réglementées.

ff

- les comptes annuels,
- le texte des résolutions proposées.

Les associés reconnaissent avoir eu connaissance de ces documents.

Puis il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 1995,
- rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation de ces comptes et conventions,
- affectation du résultat.
- Remplacement du gérant démissionnaire

Lecture est ensuite donnée des rapports sur les comptes et sur les conventions réglementées.

Les comptes annuels sont présentés.

Cette présentation faite, la discussion est ouverte :

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

.....

QUATRIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DU GERANT DEMISSIONNAIRE

L'assemblée générale, connaissance prise de la décision de Monsieur Jean PERDIGEON de démissionner de ses fonctions de gérant, avec effet du 1er Février 1996, décide de nommer auxdites fonctions pour une durée indéterminée :

- Monsieur Frédéric PERDIGEON
demeurant 572 route de Bourbourg - 59279 LOON PLAGE.

Le contrat de travail antérieur entre la société et l'intéressé est suspendu pendant la durée de son mandat de gérant. Monsieur F. PERDIGEON accepte ces fonctions, sous conditions que la société souscrive à son profit à un régime spécifique de protection des dirigeants d'entreprise (G.S.C. - APPI).

L'intéressé disposera des mêmes pouvoirs que ceux prévus par son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

C L O T U R E

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal.

**Pour copie certifiée conforme
le gérant,**

